

## SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2010



L'an deux mille dix, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, COROLLEUR-LE CLEAC'H Estelle, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, MAGADUR Jean-Pierre, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, ROE Henri, VELLY Jacques.

Absents : BOSSER Nadine, DANIEL Alain, LOUDEAC Muguette, MEVEL Gérard

Madame BOSSER a donné procuration à Monsieur VELLY Jacques  
Monsieur DANIEL a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier  
Monsieur MEVEL a donné procuration à Madame TIPHAINE Nolwenn  
Madame LOUDEAC a donné procuration à Monsieur ROE Henri

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2010 est adopté

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

### PISTE CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du projet de piste cyclable dans le secteur de la Croix-Rouge, il est prévu de procéder à l'enfouissement des réseaux.

Il s'est entretenu à ce sujet avec Monsieur René SOUBEN, Président du syndicat d'électrification qui l'a informé que le syndicat sera probablement amené à disparaître en 2015.

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT précise que la commune d'Esquibien étant classée « commune urbaine », on peut supposer que cela ne changera rien au niveau de l'interlocuteur, qui restera ERDF.

Monsieur le Maire confirme. Il prendra contact lundi avec INEO, entreprise attributaire du marché de l'enfouissement de la Croix-Rouge, afin qu'ils soient prêts à commencer les travaux le plus vite possible.

Il demande si les conseillers ont des questions à ce sujet.

Monsieur Jacques VELLY souhaite savoir si le taux de la subvention est bien de 50%.

Monsieur le Maire confirme mais ajoute qu'il est appliqué à ce taux un coefficient de solidarité qui est défavorable à la commune.

Madame Nolwenn TIPHAINE se demande pourquoi est appliqué un tel coefficient.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est le résultat du calcul de différents critères et il précise que le coefficient appliqué à la commune ne diminue pour l'instant que faiblement le taux de subvention, puisqu'il est appliqué sur 50% de la subvention.

Il rappelle aux conseillers que le Conseil Général souhaite, dans un contexte contraint, restreindre les aides accordées aux collectivités.

Il se demande si cela impactera le futur projet de véloroute.

La 1<sup>ère</sup> tranche, qui concerne la signalisation sur la côte sud du Cap-Sizun, devrait être réalisée avant l'été.

La réalisation de cette véloroute constituerait un avantage pour le front de mer d'Esquibien. Jumelée avec le projet d'aménagement de celui-ci, elle permettrait d'amoindrir la part financière de la municipalité sur l'ensemble du projet.

## **PROJET DE PISTE CYCLABLE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de piste cyclable du secteur de la Croix-Rouge est subventionnable à hauteur de 50% par le Conseil Général.

Il souhaite donc que le Conseil Municipal l'autorise à faire une demande en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le projet de piste cyclable dans le secteur de la Croix-Rouge

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette demande

*Approuvé à l'unanimité*

## **PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet de rénovation de la mairie est subventionnable par le Conseil Général au titre des « Constructions et rénovations de mairie ».

Cette subvention peut atteindre 20% du montant Hors-taxé des dépenses avec un plafond de dépenses subventionnables de 153 000€H.T.

Il souhaite que le Conseil Municipal l'autorise à faire une demande en ce sens.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

-Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le projet de rénovation de la mairie et sollicite l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette demande

*Approuvé à l'unanimité*

## **AMENAGEMENT DU FRONT DE MER ET CHANTIER DU CENTRE NAUTIQUE**

Concernant le projet d'aménagement du front de mer, Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Yannis LE QUINTREC, architecte attributaire du marché de réhabilitation du front de mer, pourrait réaliser, avant l'été, la tranche concernant le parking du centre nautique.

Néanmoins cette réalisation est conditionnée par le solde disponible sur l'enveloppe globale d'aménagement du centre nautique.

Il en profite pour faire un rappel aux conseillers et les informer de l'avancée du chantier

Il a été procédé à des travaux d'encrochement sous l'estacade pour pallier aux nuisances possibles avec le ressac.

Concernant ce point, Monsieur le Maire a demandé à l'architecte de réaliser, par précaution, un béton de propreté à cet endroit, ce qui engendrera un coût supplémentaire.

Monsieur le Maire souhaite également informer les conseillers du projet de prolongement de l'estacade qui, au lieu de s'arrêter au niveau de la voilerie, comme prévu initialement, se prolongerait jusqu'au parking sous la chapelle de Ste-Evette. Cela permettrait d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite par la réalisation d'une pente plus douce.

Il est également prévu de supprimer la cale près de la propriété de Monsieur KERSUAL pour prolonger la promenade piétonne.

Toutes ces plus-values diminuent d'autant le montant prévu pour la réalisation du parking.

Monsieur le Maire informe que l'inauguration du centre nautique est programmée pour le 19 juin, plusieurs animations sont prévues.

**PROJET D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER : AVENANT AU CONTRAT DE  
MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE  
NAUTIQUE**

Dans le cadre du projet d'aménagement du parking du centre nautique, il est nécessaire de conclure un avenant avec Monsieur Yannis LE QUINTREC, architecte en charge de l'aménagement du front de mer.

Le montant de cet avenant est de 12 916,80€T.T.C.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

-Approuve la conclusion d'un avenant avec Monsieur Yannis LE QUINTREC, architecte en charge de l'aménagement du front de mer, pour la réalisation du parking du centre nautique

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature dudit avenant, aux conditions ci-dessus

*Approuvé à l'unanimité*

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES  
RURAUX DU FINISTERE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux du Finistère pour l'année 2010.

Le montant de la cotisation s'élève à 95,00€

Le Conseil, après en avoir délibéré :

-Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux du Finistère ainsi que le montant de la cotisation qui s'élève à 95,00€

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à ce renouvellement

*Approuvé à l'unanimité*

**ADHESION DE LA COMMUNE A L'AGENCE OUEST CORNOUAILLE  
DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Maire propose aux conseillers que la commune adhère à l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

Le montant de la cotisation est de 50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve l'adhésion de la commune d'Esquibien à l'Agence Ouest Cornouaille Développement, ainsi que le montant de l'adhésion qui est de 50€

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tout document relatif à cette adhésion

*Approuvé à l'unanimité*

**PROGRAMME LEADER**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le budget du programme LEADER, porté par l'Agence Ouest Cornouaille Développement, est loin d'être épuisé et est à la recherche de projets à financer.

Ce programme finance des micros-projets d'un montant inférieur à 50 000€

Il pourrait être intéressant de recourir à ce financement pour le projet de restauration de la batterie de canons de Pen An Enez, par exemple.

Monsieur le Maire précise toutefois que le programme LEADER a plutôt vocation à financer des études ou des expertises. L'enveloppe prévue pour l'Ouest Cornouaille est d'environ 1 000 000€  
Il propose d'en parler plus tard.

## **INTEGRATION DANS LA BASE VTT-FFCT OUEST CORNOUAILLE DE L'ITINERAIRE DE RANDONNEE VTT « CIRCUIT DE LA POINTE DU RAZ »**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par l'Agence Ouest Cornouaille Développement de faire de l'offre de randonnées VTT de l'ouest Cornouaille, une base d'activités de la FFCT. Cette inscription permettra au territoire de profiter des outils de promotion de la FFCT et d'assurer un contrôle régulier de la qualité de l'offre par le biais des clubs et des collectivités en charge de l'entretien.

La boucle de randonnée VTT dénommée « Circuit n°7 : circuit de la Pointe du Raz » existe depuis 2001, elle s'étend sur les communes de Plogoff, Primelin et Esquibien.

Monsieur le Maire présente au Conseil le tracé de la boucle de randonnée VTT et ses éventuelles modifications de tracé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Reconnaît, dans ce cadre, que la commune d'Esquibien est un des territoires communaux traversés par une ou plusieurs boucles de la base VTT

- Valide le tracé du parcours de randonnée VTT « Circuit n°7 » et sa dénomination « Circuit de la Pointe du Raz »

-Autorise le passage des VTT sur les éventuelles propriétés communales

-Valide la candidature de l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour la maîtrise d'ouvrage de la Base VTT de randonnée « Ouest Cornouaille » (label de qualité de la Fédération Française de CycloTourisme), en partenariat avec les autres collectivités du périmètre et avec les clubs de pratiquants VTT

*Approuvé à l'unanimité*

## **PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour l'inscription d'une boucle de randonnée VTT dénommée « Circuit de la Pointe du Raz » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le projet s'étend sur les communes de Primelin, Plogoff et Esquibien.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la boucle de randonnée VTT emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Municipal, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil Général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le passage de randonneurs VTT sur la propriété privée communale selon les tracés présentés

- demande l'inscription de la boucle de randonnée au PDIPR et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil Général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

Concernant le remboursement anticipé du FCTVA, la commune s'était engagée à atteindre un montant d'investissement de 508 880€ pour l'année 2009.

Le montant des dépenses éligibles réalisées en 2009 ne s'élève qu'à 506 292€, néanmoins les services de l'Etat vont prendre en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées, permettant ainsi à la commune d'atteindre son objectif et de bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA dès 2010.

●●●

Monsieur VELLY souhaite aborder ici la question du financement des aménagements intérieurs du futur centre nautique.

Monsieur le Maire a rencontré à ce sujet le Président de la Communauté de Communes ainsi que le Président de l'association CNCS mercredi dernier, 10 février.

Il tenait à ce que la Communauté de Communes participe à l'investissement, il n'en sera rien et il le regrette.

Néanmoins il tient à souligner que la Communauté de Communes finance déjà largement l'association CNCS, par le biais d'une subvention annuelle sur les investissements en matériel.

Monsieur Yves CARIOU estime que, malgré le fait qu'elle finance l'acquisition des bateaux, la Communauté de Communes aurait pu faire un geste.

Monsieur le Maire est d'accord, d'autant que le financement des aménagements intérieurs du futur centre nautique n'aurait pas représenté une somme importante, eu égard au budget de la Communauté de Communes.

Mais cette dernière ne peut participer à un financement pour lequel une municipalité participe déjà.

Monsieur VELLY souhaite également savoir si l'on dispose de plus d'information quant au remboursement de la TVA.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu un courrier de Monsieur MASSE (receveur des impôts) qui lui indique que la mairie peut livrer le bâtiment totalement aménagé et qu'elle récupérera la TVA sur l'investissement.

Il ajoute, d'autre part, que la municipalité encaissera le loyer et la revente d'électricité.

Il ajoute également qu'il est toujours dans l'attente d'un abondement de la subvention du Centre National pour le Développement du Sport.

Toutefois, il rappelle que le budget a été établi sans tenir compte de cet éventuel abondement.

●●●

Concernant l'instauration de la taxe de séjour sur la commune, Monsieur le Maire vient de recevoir de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, le détail des taxes de séjour pratiquées par les autres communes du Cap.

Il propose d'en reparler ultérieurement.

Monsieur VELLY pense qu'il est difficilement envisageable d'instaurer cette taxe avant l'été, les contrats de location étant sûrement déjà conclus, il estime qu'il est un peu tard pour instaurer une taxe de séjour sur la commune, ce que confirme Monsieur le Maire.

●●●

Monsieur CARIOU informe les conseillers du projet de remplacer le tractopelle.

Ce matériel a été acheté d'occasion il y a une dizaine d'années, aujourd'hui il occasionne de plus en plus de frais de réparation et d'entretien, il apparaît opportun de le remplacer.

Monsieur CARIOU a pris contact avec la société SOFEMAT qu'il doit rencontrer prochainement.

La commune pourrait bénéficier d'une reprise de 10 000€ sur l'ancien tractopelle, le coût d'un nouveau étant compris entre 35 000 et 45 000€.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close  
Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt deux heures trente